



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009

**Seine Nanterre Arche**  
Etablissement Public d'Aménagement

# L'ACTIVITÉ 2009 : LES POINTS MARQUANTS

## Vers une réflexion territoriale partagée

2009 a vu les maires de Courbevoie, Nanterre, Puteaux, la Garenne-Colombes, Rueil-Malmaison et Suresnes se rencontrer pour initier un travail de réflexion sur l'avenir de leur territoire avec les établissements publics d'aménagement de Seine-Arche et de La Défense.

L'objectif est de définir les orientations urbaines et de développement durable afin d'atteindre, en cohérence, un rayonnement à la hauteur des enjeux futurs de ce territoire métropolitain de 367 000 habitants et de plus de 300 000 salariés. D'autant que l'Etat a récemment confirmé son importance territoriale et économique par des décisions qui le doteront d'infrastructures ferroviaires de premier plan en le reliant aux aéroports internationaux de Roissy CDG et d'Orly et qui le placeront sur l'axe de développement de la vallée de la Seine, de Paris au Havre.

Le but de ce processus d'élaboration est d'aboutir à la définition d'orientations de politique urbaine partagée en matière de logement, de transport et de développement économique.



L'Etablissement public d'aménagement d'Etat applique donc les principes du protocole :

- avec le projet des Terrasses, il met en synergie les pôles forts existants (administratif, universitaire et tertiaire), diversifie le traitement de l'axe historique du Louvre à la Seine à Nanterre et assure le désenclavement des quartiers et leur développement ;
- avec l'étude affinée par îlot, il permet à l'échelle de chaque quartier d'atteindre une mixité fonctionnelle et sociale et de mettre en cohérence la planification des logements avec la réalisation des équipements publics.

## UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans attendre le Grenelle, l'EPASA a mis en place un Système de Management Environnemental et engagé une démarche de certification ISO 14001 pour les ZAC Seine-Arche et Rouget de Lisle qui a été renouvelée cette année.

Ainsi, programmation et réalisation sont exécutées avec rigueur, exigence et qualité, avec le souci constant du développement durable que l'on retrouve dans les espaces publics créés : les Terrasses, le boulevard Pesaro, la place de la Croisée, le parc du Chemin de l'Île et le quartier Hoche qui a reçu le premier prix du Grand prix de l'environnement 2009 dans la catégorie Urbanisme, patrimoine et développement durable.

Il promeut la démarche de développement durable auprès des promoteurs et des architectes pour les programmes de bureaux et de logements dont ils ont la charge par le biais de chartes de prescriptions environnementales et architecturales.

### Quartier Hoche

A 10 mn à pied de la gare RER Nanterre-Ville et en face du parc écologique du Chemin de l'Île se situe le quartier Hoche, dont les espaces publics sont conçus par Gautier & Conquet/ARCADIS et Atelier LD.

Opération pilote en matière de développement durable, l'EPA Seine-Arche y impose des prescriptions environnementales exigeantes : performance énergétique et durabilité des constructions, gestion de l'eau, taux important (80% minimum) d'énergies renouvelables. Ces principes accompagnent les différentes phases de construction et d'exploitation du quartier.

Le 26 juin 2009, l'EPA Seine-Arche a reçu le 1<sup>er</sup> prix du Grand prix de l'environnement 2009 dans la catégorie «Urbanisme, patrimoine et développement durable», récompensant ses engagements pour le futur éco-quartier Hoche.

D'ici 2013, le quartier Hoche comprendra 665 logements (48 000 m<sup>2</sup>) allant de la maison de ville à l'immeuble collectif. 40 % minimum d'entre eux seront des logements sociaux. Il s'agira d'un ensemble d'immeubles de 2 à 5, voire 7 étages, le long de l'avenue Hoche et de l'avenue de la Commune de Paris.

## CONSTRUIRE POUR TOUS

Pendant l'année 2009 s'est poursuivi le projet d'aménagement de l'Opération d'intérêt national signé par l'Etat et la Ville de Nanterre en 2000. La programmation prévoyait 290 000 m<sup>2</sup> de logements (soit 3 800 logements environ), dont 35 à 40% de logements sociaux.

A ce jour, près de 1 950 logements sont engagés, dont 270 livrés, 480 en chantier, 1 200 sous actes, promesses ou protocoles de vente avec des promoteurs ou bailleurs sociaux et particulièrement l'Office Municipal HLM de Nanterre. Le principe de mixité est respecté. La part du logement social s'élève à 47%, celle du logement intermédiaire (accession sociale, LLI) à 15% et l'accession libre à 38%. Des montages innovants comme celui de la coopérative de 18 logements sont mis en œuvre sur le quartier Hoche.

## DÉVELOPPER LES POTENTIALITÉS ÉCONOMIQUES

La programmation prévoyait 205 000 m<sup>2</sup> de bureaux et 100 000 m<sup>2</sup> d'activités, services, commerces et équipements.

Près de 120 000 m<sup>2</sup> de bureaux neufs ont été livrés (la tour Granite, les immeubles Axa) ; 17 000 m<sup>2</sup> sont en chantier avec, sur la Terrasse 13, l'achèvement de l'installation d'Axa sur Nanterre.

Le 18 décembre 2009, l'EPA Seine Arche et BNP Paribas Immobilier ont signé un acte de vente pour la réalisation d'un immeuble de 14 600 m<sup>2</sup> conçu par Jean-Michel Wilmotte. Les travaux débiteront en février 2010 pour s'achever en décembre 2011.

Dans un contexte économique plus difficile, le montage du projet Cœur de Quartier et son pôle commercial fait actuellement l'objet d'un travail de redéfinition avec la Ville de Nanterre.

## RESTAURER LES LIENS

Restaurer les continuités urbaines entre les différents quartiers de Nanterre bordant le projet des Terrasses est un des objectifs de l'EPA Seine-Arche. Ainsi, les 20 Terrasses rétablissent les liaisons transversales et tissent des liens entre la Seine et le quartier d'affaires de La Défense.

2009 a été consacrée à la livraison de la Terrasse 17, à la poursuite du chantier de la future gare multimodale Nanterre-Université, aux travaux de la place de la Croisée et au prolongement du boulevard Pesaro, à la réflexion pour l'accueil des gares Eole et au Réseau Régional Automatique dans le cadre des projets de transports du Grand Paris.

Par ailleurs, l'Etat a commandé les études d'enfouissement des Bretelles B5 et B6, tenant ainsi son engagement.



## Une chaufferie de chauffage urbain bi-énergie (bois/gaz) pour les quartiers Hoche et Komarov

Le 12 juin 2008, l'Établissement public d'aménagement Seine-Arche a signé avec la Société Enerbiossa un contrat de concession de service public pour la conception, la construction et l'exploitation d'une chaufferie de chauffage urbain bi-énergie (bois/gaz) desservant le quartier Hoche à Nanterre.

Située en bordure du parc du Chemin de l'Île, cette chaufferie desservira les logements du quartier Hoche (600) et ceux de la Cité Komarov (273).

Cet équipement permettra de valoriser 1 500 à 2 500 tonnes par an de combustible bois, de substituer une énergie renouvelable à environ 520 TEP\*/an de gaz naturel et de réduire les émissions de dioxyde de carbone de 930 tonnes par an. Le taux d'énergies renouvelables pourrait ainsi dépasser 80%. Il bénéficie d'un financement de la Région Île-de-France et de l'Ademe.

### Chaufferie Bois

- Maître d'ouvrage **Société ENERBIOSA**
- Maître d'œuvre **Christine et Dominique Carril architectes, BERIM BET**
- Coût des travaux **2,556 M d'€**
- Livraison prévue **Fin 2011**

## Certification ISO 14001 de l'établissement

La certification ISO 14001 du Système de Management Environnemental de l'EPA Seine-Arche a été confirmée par l'organisme ECOPASS pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive.

## Renforcement de la démarche de développement durable au stade de la conception et de la programmation urbaine

Les objectifs du Grenelle de l'Environnement «pour des bâtiments à énergie positive d'ici à 2020», dans un contexte économique fragilisé, a poussé l'EPA Seine-Arche à intégrer cet enjeu dès les premières réflexions programmatiques pour mieux la décliner en phase de réalisation des espaces publics et des opérations immobilières. Ainsi, depuis 2008, l'EPA Seine-Arche s'est entouré du cabinet spécialisé Franck Boutté Consultants pour donner corps à cette démarche.

## Engagement de l'EPA Seine-Arche pour la conception de projets d'aménagement durable sous la marque «@d aménagement durable» en partenariat avec la Direction Régionale de l'Équipement d'Île-de-France

Ce projet est le résultat des réflexions conduites au sein d'un groupe de travail initié par la DREIF et réunissant les établissements publics d'Île-de-France sur les défis du changement climatique et du développement durable. Il s'attache à définir un processus de conception d'un quartier de ville durable, d'une taille significative de 1 000 logements (ou équivalent logement) et dont les caractéristiques sont les suivantes : lieu de mixité des fonctions urbaines et de mixité sociale bénéficiant d'espaces publics généreux, de circulations douces et d'une gare ou d'une station de transport en commun en site propre ; lieu de maîtrise des nuisances et des risques, sobres en énergies fossiles comme en ressources naturelles, préservant la biodiversité et offrant un cadre de vie de qualité.

Au-delà du canevas défini par la DREIF, c'est toute une approche prospective qui est engagée par l'EPA autour des enjeux de la ville durable.

La durabilité de ces quartiers résidera dans :

- leur connexion aux transports en commun et aux fonctions urbaines (logements, emplois, équipements, loisirs, services de proximité, espaces verts,...), ce qui constituera un critère d'implantation des programmes et de choix des formes urbaines, en tenant compte d'une certaine densité ;
- leur performance en matière d'économie des ressources énergétiques à rechercher la conception même des projets urbains, leur tracé, leur implantation, leur forme, leur programmation... ;
- leur capacité à s'adapter à l'évolution du contexte économique, environnemental et programmatique ; cette évolutivité réside dans les choix d'aménagement, de structures et de matériaux de construction.

Le processus de fabrication de ce projet d'aménagement durable sera encadré par un contrat cadre de partenariat avec l'État.

A l'aune de ces préconisations, deux sites ont été étudiés par l'EPA Seine-Arche pendant toute l'année 2009 : le secteur des Groues et le secteur des Bords de Seine.



## Conseil d'aménagement durable

À l'instar du comité de prospective créé en 2003 lors de l'élaboration du projet Seine-Arche, l'EPA s'est entouré d'un comité d'experts pour l'accompagner dans l'élaboration de la seconde phase du projet.

Ce comité d'aménagement durable a nourri, pendant toute l'année 2009, des réflexions prospectives et a apporté une vue critique au processus d'élaboration des Groues qui prendra corps au cours des quinze prochaines années. Les thématiques traitées l'ont été sous l'angle de la solidarité, entendue comme la valeur générique du «mieux vivre ensemble» et déclinable sur les trois cercles du développement durable (environnement, social, économique) et à toutes les échelles. Ses conclusions ont fait l'objet d'une communication au colloque de Cerisy «Lieux et liens : Espaces, Mobilités, urbanités».

## DÉVELOPPER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DU PROJET

Pour accompagner la démarche du projet Seine-Arche, l'EPA a mis en place des outils facilitant la rencontre entre les différents publics concernés par le devenir de la ville et ses acteurs.

### Comité de suivi des chantiers

La réalisation des nombreux projets d'envergure de l'Opération d'intérêt national ont conduit l'EPA Seine-Arche, avec la Ville de Nanterre, à mettre en place un Comité de suivi des chantiers dont la vocation est d'informer régulièrement les habitants et usagers de l'avancement des opérations, les plannings de réalisation des travaux et le déroulement des chantiers. Il s'est réuni tous les trimestres et a travaillé plus particulièrement sur la place de la Croisée et son projet d'immeuble de bureaux Via Verde de BNP Paribas Immobilier et l'immeuble Domaxis à l'angle de l'avenue de la République et de la rue Anatole France.

### Maison du projet

Co-financée par l'EPA Seine-Arche et le groupement Altarea-Eiffage, lauréat de la consultation du projet Cœur de Quartier, la maison du projet Cœur de quartier regroupe sous un même toit :

- un lieu d'information, de pédagogie et de concertation invitant tous les publics du quartier à partager la construction du projet à travers des expositions, des conférences, des ateliers et des promenades urbaines ;
- des promenades urbaines destinées à faire connaître Nanterre et ses projets d'aménagement ;
- des expositions plus particulièrement tournée cette année vers le projet de gare multimodale Nanterre-Université.

### Rencontre avec les habitants et les usagers

Chaque trimestre, le samedi matin, les équipes de l'EPA Seine-Arche reçoivent les habitants de Nanterre et toutes les personnes intéressées par le projet autour de la maquette de Seine-Arche. A cette occasion sont présentés et expliqués les dernières réalisations, les travaux en cours et les projets à venir.

### Participation aux réunions publiques et conseils de quartier

Les équipes opérationnelles de l'EPA Seine-Arche sont régulièrement sollicitées par la Ville de Nanterre pour venir présenter les projets à l'étude et les travaux en cours lors des réunions publiques et des conseils de quartiers et ont échangé sur les projets de Cœur de quartier, de la gare multimodale Nanterre-Université, la place de la Croisée, du quartier Hoche...

# Avancement des opérations

## DU CÔTÉ DE LA SEINE

### Secteur Hoche

Parallèlement à l'avancement de la commercialisation des opérations de logements du quartier, l'Etablissement public d'aménagement a continué les études de conception des espaces publics et lancé le dossier de consultation des entreprises pour les travaux qui ont démarrés en novembre 2009. L'aménagement des espaces publics prévoit notamment la requalification de l'avenue Hoche, le redressement de l'avenue de la Commune de Paris et la création de voies nouvelles, ainsi que la mise en place d'un système de noues pour une gestion économe et raisonnée des eaux pluviales.

- Maître d'ouvrage **EPA Seine-Arche**
- Maître d'œuvre **Gauthier + Conquet/Arcadis**
- Coût prévisionnel **9,2 M d'€** ■ Démarrage des travaux **novembre 2009**

### Coopérative de 16 logements

L'Etablissement public d'aménagement Seine-Arche et la Ville de Nanterre ont décidé de favoriser le développement d'une coopérative de logements sur le territoire de Seine-Arche. Ce projet doit permettre à des familles, aujourd'hui logées dans le parc locatif social, d'élaborer collectivement leur logement, de l'acquérir à prix maîtrisé et de suivre sa construction, dans le respect de normes environnementales exigeantes.

Cette opération est aujourd'hui unique en France de par l'engagement de l'Etat représenté par l'Etablissement public d'aménagement Seine-Arche qui a réalisé un effort très significatif sur les montants de charges foncières (150 € HT m<sup>2</sup> SHON au lieu de 420 € HT m<sup>2</sup> SHON pour l'accession sociale et 750 € HT m<sup>2</sup> SHON pour l'accession libre). La Ville de Nanterre, quant à elle, prend en charge, aux côtés de l'EPA Seine-Arche, 50% de la mission de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui accompagne les coopérateurs tout au long de la démarche de conception et réalisation de leurs logements.

- Opérateur **Périclès Développement**
- Architecte **Pascal Chombart de Lauwe**
- AMO **CUADD Conseil, AEVA Environnement, Cabinet Ravassard-Guedj**
- Livraison prévue **2012**

## DU CÔTÉ DE L'UNIVERSITÉ

### Deuxième phase de travaux de la gare multimodale Nanterre-Université

La construction de la gare multimodale Nanterre-Université est prévue jusqu'en 2014.

#### A la fin de l'année 2009, deux chantiers ont été engagés

- la construction de la salle d'accès au souterrain RATP qui permettra de bénéficier d'un nouvel accès vers l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense,
  - les travaux SNCF et RFF préalables à la construction du parvis et de la gare.
- La salle d'accès au souterrain RATP viendra remplacer l'escalier mécanique actuel.

Cet espace sera équipé d'un large escalier fixe et d'un ascenseur accessible aux personnes handicapées.

Les accès aux quais RATP et SNCF seront ainsi améliorés dans un premier temps avant la réalisation des travaux de la gare et ceux de l'élargissement du quai central RATP.

Deux phases de travaux seront nécessaires pour cette réalisation :

- première phase, de novembre 2009 à avril 2010 : réalisation des locaux techniques de la gaine ascenseur et de la première partie de l'escalier. Le cheminement actuel de la passerelle métallique vers la rue de la Folie est préservé pendant les travaux ;
- deuxième phase, d'avril à octobre 2010 : réalisation de la deuxième partie de l'escalier, de la dalle supérieure du débouché du souterrain et du montage de l'ascenseur. Un cheminement de sécurité reliera l'escalier réalisé à partir de l'allée de l'Université.

- Maîtrise d'ouvrage **SNCF, RATP, RFF (Réseau Ferré de France) et l'EPA Seine-Arche**
- Autorité organisatrice **STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France)**
- Financement (conditions économiques de janvier 2004)  
Etat **20,2 M d'€**  
EPA Seine-Arche **31,9 M d'€** Région **40,8 M d'€**  
Conseil Général des Hauts-de-Seine **14,6 M d'€** RATP **8,4 M d'€**



## DU CÔTÉ DE LA CROISÉE

### Place de la Croisée

Au carrefour de l'axe des Terrasses et de l'avenue Joliot-Curie, axe routier structurant de la Ville de Nanterre, l'aménagement de la place de la Croisée permettra de redonner leur place aux piétons et vélos, tout en maintenant la circulation automobile. Inscrite comme une transition dans le développement du projet urbain des Terrasses, cette séquence marquera symboliquement le prolongement de l'axe historique de Le Nôtre et le lien avec les quartiers environnants de Nanterre.

Les travaux complexes ont été lancés à l'automne 2009 ; les contraintes sont importantes du fait, notamment, du passage des infrastructures et réseaux en souterrain (autoroute A14, tubes RER A, ovoïde départemental).

- Maîtrise d'ouvrage **EPA Seine-Arche**
- Maîtrise d'œuvre **Treuttel-Garcias-Treuttel (TGT) et Y Ingénierie**
- Coût prévisionnel **6,2 M d'€**
- Livraison prévue **Septembre 2010**

Les dimensions importantes de ce futur espace public (1 500 m<sup>2</sup>), ainsi que les enjeux sociaux et urbains qui y sont rattachés, ont conduit l'Etablissement public d'aménagement à solliciter la commande publique d'Etat afin de pouvoir y développer un projet artistique. Les études ont débuté cette année.

### Prolongement du boulevard Pesaro nommé «boulevard du 17 octobre 1961»

Le boulevard Pesaro actuellement en service, du pont Picasso à Nanterre-Préfecture, est prolongé dans la même configuration, jusqu'au boulevard Pascal, en passant devant le Centre administratif départemental des Hauts-de-Seine.

Les travaux consistent à aménager cette partie dans la continuation de ce qui a déjà été fait le long des Terrasses 12 à 17 : travaux de génie civil, de terrassements, de voiries et d'installation de réseaux en particulier d'assainissement, d'espaces verts, de plantations, d'un système de récupération des eaux de pluie, d'éclairage, de mobilier urbain et de signalétique.

Une fois terminé, le prolongement du boulevard du 17 octobre 1961 jusqu'au boulevard Pascal présentera les mêmes caractéristiques que la portion actuelle.

D'une largeur de 15 m, il comprendra :

- un boulevard à deux fois une voie, à vocation de desserte locale le long des immeubles existants ;
- un stationnement de part et d'autre ;
- une piste cyclable à double sens ;
- une noue de récupération des eaux pluviales de 6 m de large composée d'arbres et de massifs plantés.

- Maîtrise d'ouvrage **EPA Seine-Arche**
- Maîtrise d'œuvre **SNPR Colas/VIOLA Forclum/RDLR/Espace Déco**
- Coût **6,7 M d'€**
- Livraison prévue **Première tranche au droit du Centre administratif départemental, mise en service en septembre 2010 concomitamment à la place de la Croisée**





## DU CÔTÉ DE L'ARCHE

Les Terrasses de Seine-Arche autour de la gare Nanterre-Préfecture font l'objet de constructions et de travaux d'infrastructure importants qui vont durer jusqu'en 2012.

L'EPA Seine-Arche et les différents opérateurs (SILIC, ICADE-VINCI, BNPI Résidentiel) procèdent à des travaux conséquents et complexes du fait de la présence de l'autoroute A 14 et de ses bretelles d'accès en souterrain, de ses stations de ventilation et de ses sorties de secours.

Ces travaux, ainsi que ceux du nouveau bâtiment d'AXA, nécessitent des emprises de chantier vastes. Ainsi, l'EPA Seine-Arche souhaitant préserver les circulations et les usages dans ce secteur très fréquenté, n'aménagera les espaces publics des Terrasses 12 et 13 qu'au fur et à mesure de la livraison des bâtiments.

### Terrasse 17

La Terrasse 17 est en cours de finition. Comme les précédentes, elle est constituée :

- d'une pelouse de 100 m de long par 32 m de large environ, ponctuée de bosquets et d'arbres de hautes tiges ;
- d'une noue de récupération des eaux pluviales de 6 m de large composée d'herbacés et d'arbres de hautes tiges ;

Les murs la délimitant ont été construits, l'implantation des accessoires techniques de l'autoroute A14 (issues de secours, grille de ventilation) a été modifiée pour une meilleure insertion urbaine de ces édifices sur les Terrasses. La continuation de l'allée piétonne de 20 m de large ouvrira le passage jusqu'à la rue des Sorins et vers La Défense par la jetée Chemetov.

- Maîtrise d'ouvrage et financement **EPA Seine-Arche**
- Maîtrise d'œuvre **Treuttel-Garcias-Treuttel/Pascal Cribier Paysagiste/ Y Ingénierie**
- Coût prévisionnel **4 M d'€**
- Livraison **Décembre 2009 (1<sup>ère</sup> tranche), septembre 2011 (2<sup>ème</sup> tranche)**



### Eclairage des Terrasses

L'éclairage des Terrasses est en cours d'installation et suivra le rythme de réalisation des Terrasses. Ainsi les premiers candélabres ont été posés le long des Terrasses 14 à 17.

L'ampleur du projet Seine-Arche a décidé l'EPA à promouvoir la réalisation d'un candélabre spécial. Cet éclairage respecte les normes de développement durable du projet Seine-Arche : lampe de 60 watts peu consommatrice et intensité basse à partir de minuit.

- Maîtrise d'ouvrage et financement **EPA Seine-Arche**
- Maîtrise d'œuvre **Treuttel-Garcias-Treuttel/Y Ingénierie**
- Conception lumière **Philippe Almon**
- Réalisation **Comatelec**
- Travaux **Viola**
- Livraison **Au fur et à mesure de la réalisation des Terrasses pour le confort des usagers**

### Travaux de la gare RER Nanterre-Préfecture

La RATP met actuellement aux normes handicapées les accès de la gare RER. Depuis avril 2009, elle entame la réalisation de deux sorties supplémentaires : une qui aboutira au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment AXA, l'autre en face, sur la Terrasse 13, du côté du boulevard Pesaro.

- Maîtrise d'ouvrage **RATP**
- Livraison prévue **Septembre 2011**



# Construire pour tous

## LIVRAISONS

### QUARTIER ROUGET DE LISLE

#### Résidence Cassiopée

**93 logements étudiants, 27 en accession encadrée**

Au nord-ouest de l'Opération d'intérêt national Seine-Arche, la société ESPACIL a réalisé un programme de 27 logements en accession aidée. La résidence se situe dans la ZAC Rouget de Lisle, avenue de la République, aménagée par l'EPA Seine-Arche qui y développe une grande diversité de logements, dans un cadre de vie requalifié par la présence du parc du Chemin de l'Île, en bords de Seine et le réaménagement de l'avenue de la République en boulevard urbain, bordé de larges trottoirs plantés et d'une piste cyclable reliant la résidence à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense. Ces logements (85 T1 d'environ 20 m<sup>2</sup> et 8 T1 d'environ 30 m<sup>2</sup>) pour étudiants et jeunes sont prioritairement destinés aux boursiers.

Sur les 93 logements, 5 sont adaptés pour accueillir des personnes à mobilité réduite. Tous les logements en étage bénéficient d'un balcon et sont complètement meublés.

- Aménageur **EPA Seine-Arche**
- Opérateur **ESPACIL**
- Architecte **Agence Tectône avec Pascal Chombart de Lauwe et Sabri Bendimerad**
- Livraison **Résidence étudiante en décembre 2008, logements en février 2009**



## 1<sup>ÈRE</sup> PIERRE

### TERRASSE 17

#### Les Balcons de l'Arche

**126 logements en accession libre, 58 logements en locatif social, 1 520 m<sup>2</sup> de commerces et d'activités en rez-de-chaussée**

Située boulevard des Bouvets à Nanterre, la résidence les Balcons de l'Arche est un bâtiment qui monte jusqu'à neuf étages avec une vue imprenable sur la Grande Arche. L'ensemble de l'opération fait l'objet d'une démarche environnementale ambitieuse et est actuellement en cours de labellisation «Habitat et Environnement» auprès de l'organisme CERQUAL.

- Opérateurs **BNP Paribas Immobilier Résidentiel/OMHLM de Nanterre**
- Architecte **LLTR architectes**
- Livraison **Mai 2011**

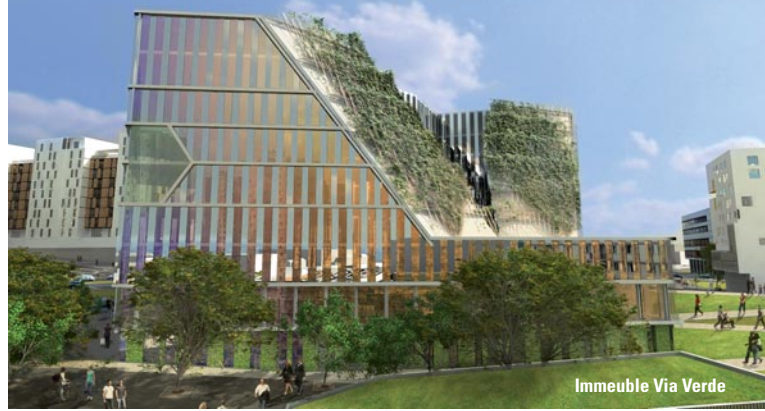
### QUARTIER ROUGET DE LISLE

#### Programme Logis Transports

**80 logements locatifs sociaux avec parkings, 293 m<sup>2</sup> de commerces, services et activités et une crèche municipale de 772 m<sup>2</sup>**

Situé à l'angle de la rue Becquet et de l'avenue de la République, cet immeuble, dont la première pierre a été posée le 22 septembre 2009, relogera les habitants de celui situé à proximité de la gare Nanterre-Université, dans de meilleures conditions de confort et à loyer égal. Cette relocalisation a été décidée pour permettre la réalisation de l'opération Cœur de Quartier qui jouxtera la future gare multimodale Nanterre-Université, actuellement en travaux.

- Opérateurs **Logis Transports**
- Architecte **Yves Lesprit**
- Livraison **Fin 2010**



Immeuble Via Verde

## SIGNATURES DE PROMESSES DE VENTE

### Champs de l'Arche

Promesse de vente signée le 21 décembre 2009

**89 logements en accession libre, 70 logements sociaux 850 m<sup>2</sup> de commerces, bureaux et services dont un bureau de Poste**

En belvédère, à 6 m au-dessus du sol de la place de la Croisée, sur 22 m de profondeur, le projet optimise l'apport de lumière par un jeu de volumes et de failles multiples depuis les séjours des appartements et offre des perspectives sur le grand paysage.

- Opérateur **Unimo-Promaffine**
- Architecte **Fabrice Dusapin agence Dusapin Leclercq**
- Démarrage des travaux **Fin 2010**

### Parc Symbiose

Promesse de vente signée le 10 décembre 2009

**122 logements répartis entre accession libre et locatif social 300 m<sup>2</sup> d'équipement culturel**

La conception de ce programme privilégie la compacité du bâti afin de libérer un espace intérieur boisé, largement dimensionné, sur lequel donne chacun des logements. L'ensemble est composé d'appartements et de maisons de ville aux volumes fonctionnels et aux lignes contemporaines. Façades couvertes d'un bardage en bois massif laqué, grands volets à face intérieur colorée, compositions structurées alternant pleins et vides, concourent à la mise en oeuvre d'une architecture à vivre.

- Opérateurs **Philia/Office Municipal d'HLM de Nanterre (OMHLM)/Vilogia**
- Architectes **ECDM, Combarel-Marrec**
- Démarrage des travaux **Septembre 2010**
- Livraison prévue **Début 2012**

### Lots 2.2 et 2.3a

Promesse de vente signée le 21 décembre 2009

**3 800 m<sup>2</sup> SHON pour la réalisation de 52 logements sociaux dont 9 maisons de ville**

**17 logements en accession encadrée, 28 logements sociaux en locatif social PLUS et 37 logements sociaux**

L'architecture se décompose en une dizaine de volumes épurés : 7 sont bâtis sur rue, 3 autres en cœur d'îlot. Le tout est relié par des escaliers, des coursives extérieures et des jardins privatifs. Les bâtiments implantés selon une orientation nord-sud sont tous traversants et offriront un ensoleillement permanent ainsi qu'un confort d'hiver par de grandes baies vitrées. Les toitures des bâtiments les plus bas seront paysagées sur les logements et un mur végétalisé accompagnera l'espace paysager du bassin de rétention des eaux de pluies.

- Opérateur **ICF La Sablière**
- Architecte **Colboc, Franzen et associés**
- Démarrage des travaux **Septembre 2010**
- Livraison prévue **2011**



## SIGNATURES D'ACTES DE VENTE

### Immeuble Via Verde

Acte de vente signé le 18 décembre 2009

**14 600 m<sup>2</sup> SHON de bureaux**

L'immeuble se situe au centre d'un large espace public, la place de la Croisée. Le projet assure la lisibilité de l'œuvre par le respect de son programme et des contraintes sur un site très enclavé pour devenir la nouvelle façade du quartier des Provinces Françaises depuis la place de la Croisée. La géométrie complexe du terrain et la différence des altimétries dans ces limites ont conduit à dessiner un bâtiment compact en exploitant au maximum la capacité du terrain et en respectant les projets voisins.

Le volume du bâtiment présente la forme d'un monolithe métallique, séparé de son socle par une bande transparente courant sur toute la surface du rez-de-chaussée. Les façades jouent un rôle primordial dans la problématique environnementale du projet. Un traitement de surface du verre assurera un effet de filtre solaire. L'architecte a sculpté le bâtiment par rapport au volume au sol afin de laisser passer cette lumière. Autre signe distinctif, la création d'une « cascade verte » qui permet de prolonger visuellement le parc en végétalisant la toiture du bâtiment. Le jardin paysagé en pleine terre constitue le lieu de détente central des futurs usagers.

- Opérateur **BNP Paribas Immobilier**
- Architecte **Jean-Michel Wilmotte**
- Livraison prévue **Fin 2011**

### Lot 2.1

Acte de vente signé en décembre 2009

**6 081 m<sup>2</sup> SHON pour la réalisation de 82 logements :**

**17 logements en accession encadrée,**

**28 logements sociaux en locatif social PLUS et 37 logements sociaux**

Des vestibules urbains ouverts ainsi qu'une cour centrale ponctueront l'architecture de cet immeuble. Depuis les rues, le regard traversera jusqu'à la cour centrale à travers le filtre, ouvrant des percées visuelles et donnant un éclairage optimum. Dans les parties hautes de l'immeuble de logement en accession, des jardins d'hiver, loggias fermées par des rideaux de verre entourant les façades, inscriront l'opération dans une démarche de haute qualité environnementale.

- Opérateurs **Nexity Apollonia, les bailleurs France Habitation et OGI**
- Architecte **Eric Lapierre Expérience**
- Livraison prévue **2011**

## EN CHANTIER

### Arche-en-Seine

**83 logements en accession libre, 36 logements intermédiaires**

**en location, 38 logements sociaux et 1 300 m<sup>2</sup> de commerces**

**et activités en rez-de-chaussée**

L'immeuble intègre les normes de haute performance environnementale (label Cerqual Habitat et Environnement) et fait appel, notamment, à l'énergie solaire pour la production d'eau chaude (40 %).

- Opérateurs **Icade-Capri, Vinci Immobilier et la SCI des Régions**
- Architecte **Ateliers 234**
- Livraison **Juin 2010**

### Grand Axe 2

**17 300 m<sup>2</sup> de bureaux et installations annexes,**

**450 m<sup>2</sup> de commerces et services**

Dans le prolongement des Terrasses 14, 15 et 16, ce programme vient achever l'ensemble de bureaux construit à la manière d'une tour horizontale pour un utilisateur unique.

- Maître d'ouvrage **Foncière Silic**
- Utilisateur **Axa France**
- Architecte **Arte Charpentier/Simonetti**
- Équipements **Mairie annexe, sortie RER A**
- Livraison **Septembre 2010**

## CONSULTATIONS PROMOTEURS/ARCHITECTES

### QUARTIER ANATOLE FRANCE

#### Programme de logements Domaxis

**8 300 m<sup>2</sup> SHON pour la réalisation d'un programme de 123 logements : 43 logements en accession sociale, 44 logements en locatif social PLUS, 36 logements étudiants, 369 m<sup>2</sup> de commerces**

Implanté à proximité de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, le projet se compose de deux bâtiments de 6 et 10 étages reliés par un porche. Ils sont positionnés en forme d'équerre : l'un le long de la rue Anatole France, l'autre, le long de l'avenue de la République.

Les « toitures terrasses » sont équipées de systèmes de récupération de l'eau de pluie. Elles sont végétalisées et dotées de panneaux solaires.

Le traitement des façades confère à l'ensemble un style élégant : les parties basses sont recouvertes de briquettes blanches, le reste de l'opération d'enduit gris clair.

- Opérateur **Domaxis**
- Architecte **Emmanuelle Colboc**
- Démarrage travaux **2011**

## ÉTUDES ET MISES AU POINT TECHNIQUES

### Terrasse 10

**12 411 m<sup>2</sup> SHON dont 1 361 m<sup>2</sup> SHON de commerces/activités artisanales et 11 050 m<sup>2</sup> SHON de logements**

**60 logements sociaux, 43 logements en accession encadrée,**

**54 logements en accession libre**

Ce projet est remarquable par ses qualités environnementales et architecturales, tant sur la façade sud donnant sur les Terrasses qu'au nord, sur le quartier des Provinces Françaises. Alternant volumes hauts et bas, la conception en découpes permet des orientations multiples et libère des terrasses profondes. De plus, l'ensemble répond à des objectifs énergétiques et environnementaux ambitieux, permettant une qualification « Très haute Performance environnementale et Énergies renouvelables ».

- Opérateur **Groupe Arc**
- Architecte **Agence Nicolas Michelin et associés**
- Démarrage des travaux **Fin 2010**

### Terrasse 11

**12 560 m<sup>2</sup> SHON dont 3 803 m<sup>2</sup> SHON en accession encadrée,**

**8 757 m<sup>2</sup> SHON en locatif social PLUS et PLUS CD**

**et 820 m<sup>2</sup> SHON de commerces/activités,**

**114 logements sociaux, 48 logements en accession encadrée**

Le projet de la Terrasse 11 installe un trait d'union entre l'architecture institutionnelle de la Préfecture et la conception domestique du quartier des Provinces Françaises. Le gabarit monumental côté Préfecture est décliné à une échelle humaine vers les Provinces françaises. Entre les deux, des percées laissent le regard se porter au-delà des façades.

Une double peau de verre sérigraphié permet une utilisation des surfaces intermédiaires en serre l'hiver et en espace ventilé l'été. Quant aux toitures, transformées en jardins potagers, elles seront accessibles aux habitants qui ne disposeront pas de loggias.

- Opérateur **Toit et Joie/Logipostel/OMHLM de Nanterre**
- Architecte **X'TU**
- Livraison **Septembre 2012**



## Les Terrasses 9 à 11

En prévision du démarrage de la construction des premiers immeubles de logements (îlots 10 et 11), les études de conception des espaces publics ont été conduites au stade projet. L'aménagement des terrasses et jardins a été révisité par une approche technique plus économe afin de limiter les surcoûts liés aux ouvrages en infrastructure (autoroute A14, usine de ventilation). Les études ont permis de pousser l'approche paysagère et de mener un travail très fin pour être au plus près du terrain et épouser le modelé du site.

- Maîtrise d'ouvrage **TGT/Y Ingénierie - Florence Mercier, paysagiste - Philippe Almon, éclairagiste.**
- Coût prévisionnel **11,1 M d'€**
- Démarrage des travaux **2011 (1<sup>ère</sup> tranche)**

## Autour de Nanterre-Université

L'année 2009 a été consacrée à la poursuite des études de conception des ouvrages d'art (parvis, viaduc) permettant le franchissement des infrastructures ferroviaires et le passage d'une rive à l'autre du quartier de l'Université. Les travaux de ces ouvrages seront engagés en 2010.

## Étude de définition urbaine et paysagère du site du Faisceau

KCAP, OBRAS et Alexandre Chemetoff ont été retenus pour le site du Faisceau après l'appel à candidatures international lancé en novembre 2008. Ces trois équipes ont travaillé en phase ouverte pendant toute l'année 2009 à la définition d'orientations urbaines sur un périmètre d'environ 100 ha situé au cœur des développements urbains de l'Ouest Parisien, sous la direction de l'EPA Seine-Arche en association avec la Ville de Nanterre.

L'EPA Seine-Arche attend des équipes les grandes lignes de force d'une reconquête urbaine et paysagère le long et autour du Faisceau. Il s'agira de s'en servir pour composer une figure urbaine majeure entre La Défense et la Seine et d'être le lien entre les projets d'envergure de ce territoire qui bordent actuellement le Faisceau : aménagement du secteur des Groues, opération Cœur de quartier, nouvelle gare multimodale Nanterre-Université et développement du pôle universitaire Paris Ouest Nanterre La Défense.

Ce travail associe de très nombreux acteurs concernés par cette démarche : Etat, Conseil Général des Hauts-de-Seine, RFF, SNCF, STIF et des associations de Nanterre.

## Bords de Seine

La requalification des Bords de Seine est un enjeu pour l'opération Seine-Arche. C'est la reconquête d'un vaste espace meurtri par l'échangeur A14/A86, au profit de la mise en valeur, en continuité du parc du Chemin de l'Île, des Bords de Seine.

Faisant suite à la volonté de l'Etat de maîtriser l'évolution du site des Papeteries de la Seine en instaurant une pré-ZAD, l'EPA a engagé deux études de faisabilité urbaine.

La première porte sur la réceptivité du site des Papeteries de la Seine dans une volonté d'y développer une programmation d'activités et de services de proximités complétés par une part importante de programmes résidentiels. Cette étude a été confiée à l'agence Dusapin Leclercq. Elle a été finalisée fin 2008, montrant les capacités importantes du site dont les contraintes environnementales restent très présentes, en particulier à cause des infrastructures.

La seconde étude porte sur le traitement de l'espace de l'échangeur A14/A86, lieu très contraint par la présence des infrastructures autoroutières. L'objectif de cette étude, confiée à EGIS/Mutations/Agence Leclercq, est de proposer différentes solutions techniques, urbaines et financières qui pourraient être mises en œuvre pour faire de cet espace un lieu intégré dans la ville. L'étude en cours d'élaboration sera finalisée au début de l'année 2010.



## Président

- Patrick JARRY  
Maire de Nanterre, Conseiller général des Hauts-de-Seine

## ADMINISTRATEURS D'ETAT

- Jean-Marc MICHEL  
représentant le ministère de l'équipement (MEEDDM)  
au titre de l'urbanisme (1<sup>er</sup> vice-Président)
- Daniel BAZIN  
représentant le ministre de l'équipement (MEEDDM)  
au titre du transport
- Christian CURÉ  
représentant le ministre de l'équipement (MEEDDM)  
au titre du logement
- Didier MONTCHAMP  
représentant le ministre chargé des collectivités territoriales
- Jean-Louis ROUQUETTE  
représentant le ministère de l'économie - trésor
- Fabrice PERRIN  
représentant le ministre chargé du budget
- Éliane DUTARTE  
représentant le ministre de l'équipement (MEEDDM)  
au titre de l'aménagement du territoire

## ADMINISTRATEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Conseil général des Hauts-de-Seine

- Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil général

### Conseil régional d'Île-de-France

- Elisabeth GOUREVITCH  
vice-présidente du Conseil régional,  
chargée des Lycées et des Politiques Éducatives

### Ville de Nanterre

- Gérard PERREAU-BEZOUILLE, 1<sup>er</sup> adjoint  
Vie urbaine, Finances et achats et Ville-monde (International)
- Julien SAGE, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Environnement et écologie urbaine
- Marc VIGNAU, 11<sup>ème</sup> adjoint  
Aménagement et urbanisme
- Bruno CHANUT, conseiller municipal  
délégué aux transports et déplacements (2<sup>nd</sup> vice-président)
- Pierre CREUZET, conseiller municipal

**Seine Nanterre Arche**  
Etablissement Public d'Aménagement

29 rue des Trois Fontanot 92024 Nanterre Cedex  
Tél. 01 55 69 38 38 Fax 01 55 69 38 40  
[www.ladefense-seine-arche.fr](http://www.ladefense-seine-arche.fr)

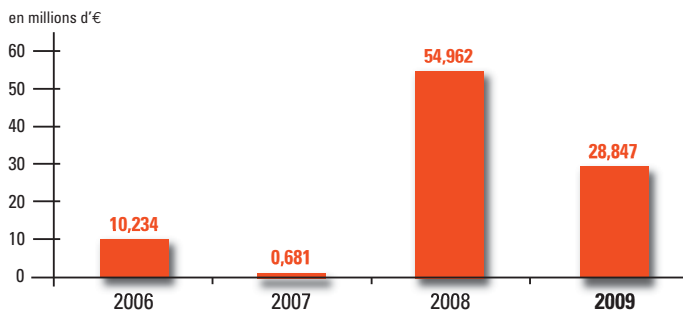
# RAPPORT FINANCIER 2009

## CHIFFRE D'AFFAIRES COMMERCIAL

Le chiffre d'affaires commercial 2009 s'établit à 28,8 millions d'euros. Ce résultat correspond à des cessions de droits à construire représentant 6 183 m<sup>2</sup> de SHON de logements (soit environ 80 logements) et 14 600 m<sup>2</sup> de SHON de bureaux et surfaces annexes.

L'ensemble de ces cessions de droits à construire a généré un chiffre d'affaires de 28,2 M d'€, le reste du chiffre d'affaires commercial 2009 étant constitué par des prestations de services et par les produits tirés des mises à dispositions temporaires de terrains consenties notamment pour les besoins des chantiers relatifs aux projets immobiliers en cours de réalisation dans le périmètre de l'OIN.

en millions d'€	2006	2007	2008	2009
Logements	7,713		24,214	2,286
Commerces			2,169	
Bureaux	1,591		25,532	25,389
Autres	0,930	0,681	3,047	0,632
<b>TOTAL</b>	<b>10,234</b>	<b>0,681</b>	<b>54,962</b>	<b>28,847</b>

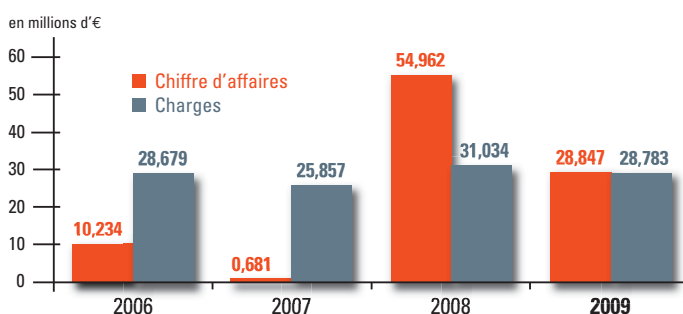


## CHIFFRES D'AFFAIRES ET CHARGES ANNUELS

Le chiffre d'affaires de l'établissement (28,8 M d'€) s'établit pour 2009 à un niveau équivalent aux charges de l'année (hors dotations aux provisions et amortissements).

Ces dernières sont constituées à 75% de charges liées à l'activité d'aménagement (achats de travaux et d'études, participations financières, dépenses de mise en état des sols).

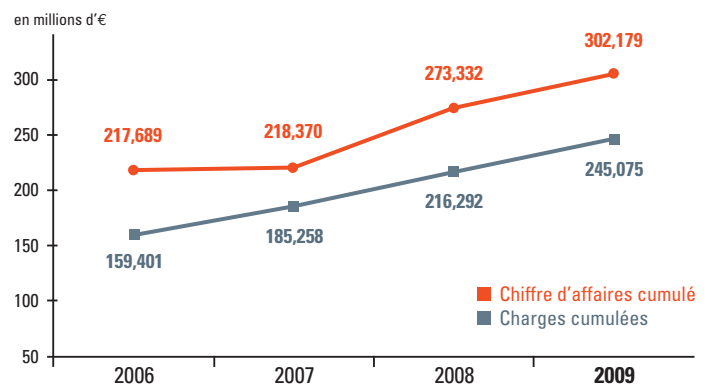
en millions d'€	2006	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires	10,234	0,681	54,962	28,847
Charges	28,679	25,857	31,034	28,783



## CHIFFRES D'AFFAIRES ET CHARGES CUMULÉS

Compte tenu des niveaux de chiffre d'affaires et de charges de l'exercice, l'écart entre chiffre d'affaires cumulé et charges cumulées (hors dotations aux provisions et amortissements) reste stable à environ + 57 M d'€.

en millions d'€	2006	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires	217,689	218,370	273,332	302,179
Charges	159,401	185,258	216,292	245,075

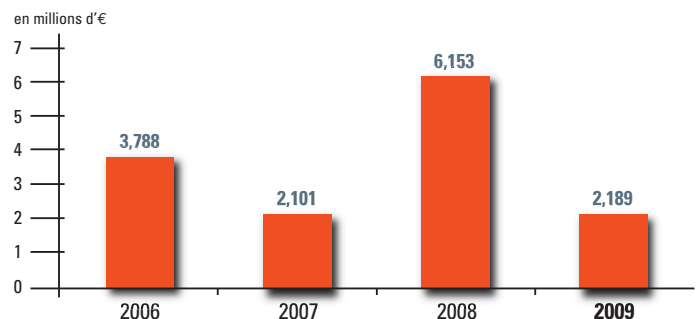


## ACQUISITIONS FONCIÈRES

Les dépenses liées à l'achat des terrains d'assiette de l'opération Seine-Arche se sont élevées à 2,2 M d'€ au cours de l'exercice 2009.

Ainsi, à fin 2009, l'établissement maîtrisait environ 86% des emprises foncières nécessaires à la réalisation des ZAC en cours d'aménagement au sein de l'Opération d'Intérêt National.

en millions d'€	2006	2007	2008	2009
Foncier	3,788	2,101	6,153	2,189



## DÉPENSES D'AMÉNAGEMENT

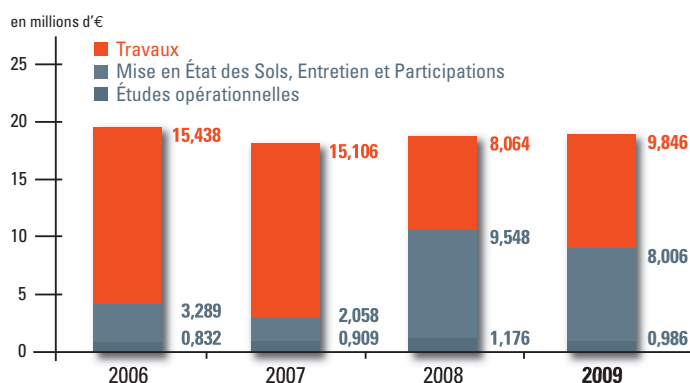
Les dépenses d'aménagement sont restées stables au cours de l'exercice 2009, s'établissant comme en 2008 à 18,8 M d'€.

Conséquence de la montée en puissance des chantiers d'espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de l'établissement, la part des travaux dans le total des dépenses d'aménagement a augmenté en 2009 par rapport à l'exercice précédent, passant ainsi de 43% des dépenses totales d'aménagement en 2008 à 52% en 2009.

Les travaux correspondants ont concerné principalement les espaces publics des Terrasses 12 à 17, de la place de la Croisée et de l'éco-quartier Hoche ainsi que la réalisation du prolongement du boulevard Pesaro au droit du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Cette augmentation a toutefois été compensée par une diminution des participations financières versées au titre de travaux nécessaires à l'aménagement de la ZAC Seine-Arche mais réalisés par d'autres maîtres d'ouvrages.

en millions d'€	2006	2007	2008	2009
Études opérationnelles	0,832	0,909	1,176	0,986
Mise en État des Sols, Entretien et Participations	3,289	2,058	9,548	8,006
<b>Travaux</b>	<b>15,438</b>	<b>15,106</b>	<b>8,064</b>	<b>9,846</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19,559</b>	<b>18,073</b>	<b>18,788</b>	<b>18,838</b>



## CHARGES DE FONCTIONNEMENT

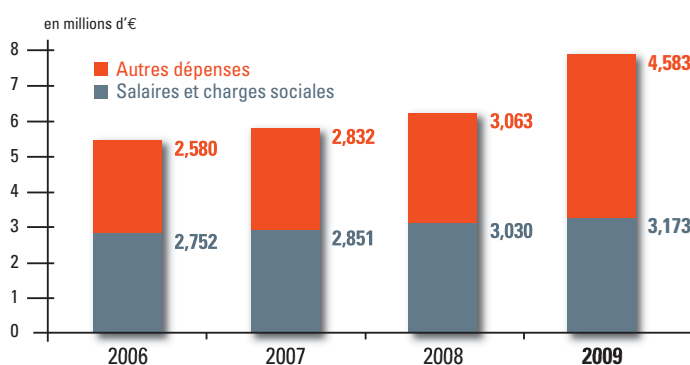
Les charges de fonctionnement ont augmenté de 27% au cours de l'année 2009.

Cette hausse présente un caractère exceptionnel, en raison de la refacturation du détachement du personnel de l'Epad (1 million d'euros) dans la préfiguration de la fusion à venir entre l'Epa Seine-Arche et l'Epad.

Le caractère exceptionnel et ponctuel de cette augmentation est confirmé par l'évolution du poste «salaires et charges sociales», qui lui ne progresse que de 4,7% et ne représente plus que 41% du total contre 50% en 2008.

L'effectif de l'établissement s'établissait à 40 personnes fin 2009.

en millions d'€	2006	2007	2008	2009
Salaires et charges sociales	2,752	2,851	3,030	3,173
<b>Autres dépenses</b>	<b>2,580</b>	<b>2,832</b>	<b>3,063</b>	<b>4,583</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5,332</b>	<b>5,683</b>	<b>6,093</b>	<b>7,756</b>



## BILAN

L'actif immobilisé augmente légèrement du fait de l'évolution des créances à long terme qui passe de 8,3 M d'€ fin 2008 à 9,3 M d'€ fin 2009.

L'actif circulant reste quant à lui stable, la diminution des stocks (- 7 M d'€) et des créances hors exploitation (- 41,5 M d'€) étant compensée par une forte augmentation des disponibilités en fin d'exercice (+ 45 M d'€).

Le passif à long terme diminue légèrement (- 3,7%) ; la forte réduction des capitaux propres liée au déficit de l'exercice étant pratiquement compensée par l'augmentation des provisions pour charges.

Le niveau d'endettement demeure quant à lui pratiquement nul.

Actif, en millions d'€	2006	2007	2008	2009
<b>Actif immobilisé</b>	<b>0,438</b>	<b>0,432</b>	<b>8,540</b>	<b>9,447</b>
dont créances à LT	0,178	0,185	8,335	9,268
<b>Actif circulant</b>	<b>126,149</b>	<b>109,818</b>	<b>126,365</b>	<b>126,346</b>
dont stocks	44,411	46,154	46,683	39,685
dont créances clients	0,165	0,155	0,075	0,595
dont autres créances d'exploitation	6,017	9,917	2,411	5,495
dont autres créances hors exploitation	63,673	50,501	76,992	35,438
dont disponibilités	11,883	3,091	0,204	45,135
<b>TOTAL</b>	<b>126,587</b>	<b>110,250</b>	<b>134,905</b>	<b>135,795</b>

Passif, en millions d'€	2006	2007	2008	2009
<b>Passif à LT</b>	<b>122,337</b>	<b>103,158</b>	<b>129,853</b>	<b>125,025</b>
dont capitaux propres	19,946	14,379	33,815	8,710
dont provisions pour risques	1,000	1,000	1,000	1,000
dont provisions pour charges	100,967	87,370	94,641	114,890
dont dettes financières	0,424	0,409	0,397	0,425
<b>Passif circulant</b>	<b>4,250</b>	<b>7,092</b>	<b>5,052</b>	<b>10,770</b>
dont dettes d'exploitation	3,275	7,092	5,052	10,783
dont dettes hors exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
dont dettes diverses	0,975	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>126,587</b>	<b>110,250</b>	<b>134,905</b>	<b>135,795</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires de l'exercice (23,2 M d'€) ne permet pas de dégager un résultat d'exploitation positif compte tenu de l'importance des charges d'exploitation de l'année (49,965 M d'€).

Il convient de noter que les dotations aux provisions pour travaux à réaliser représentent à elles seules 47,2 % de ces dernières.

Leur montant sur l'exercice (soit 23,480 M d'€) est ainsi équivalent à celui de la perte enregistrée sur l'année 2009.

Les produits financiers tirés du placement de la trésorerie associés à un niveau d'endettement pratiquement nul permettent de dégager un résultat financier bénéficiaire de 1,431 M d'€.

Au total, et compte tenu du résultat exceptionnel de 1,775 M d'€ induit par le virement au compte de résultat 2009 d'une quote-part des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'aménagement du parc du Chemin de l'Île, l'EPA Seine-Arche présente à l'issue de cet exercice un **résultat comptable déficitaire de 23,561 M d'€**.

Charges, en millions d'€	2006	2007	2008	2009
Charges d'exploitation	30,579	27,039	42,045	49,965
Charges financières	0,000	0,000	0,000	0,000
Charges exceptionnelles	0,082	0,264	0,152	0,183
Bénéfices	0,000	0,000	21,284	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>30,661</b>	<b>27,303</b>	<b>63,481</b>	<b>50,148</b>

Produits, en millions d'€	2006	2007	2008	2009
Produits d'exploitation	22,898	17,463	59,370	23,198
Produits financiers	1,052	2,952	2,263	1,431
Produits exceptionnels	1,739	1,890	1,848	1,958
Perte	4,972	4,998	0,000	23,561
<b>TOTAL</b>	<b>30,661</b>	<b>27,303</b>	<b>63,481</b>	<b>50,148</b>